

ANNEXE XI

ATTESTATION POUR L'INDEMNISATION DES PAUSES D'ALLAITEMENT

Partie à compléter par l'employeur

1. Dénomination de l'employeur ou de l'entreprise:

Adresse

Code postal - commune

Numéro d'inscription à l'O.N.S.S
ou à l'O.N.S.S.A.P.L.
ou numéro unique d'entreprise

2. Nom de la travailleuse
(nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Prénom

N.I.S.S.

3. Période de référence (1)

date de début : le --
date de fin : le --

4. Nombre de pauses d'allaitement d'une demi-heure accordées durant la période de référence susvisée

Durant la période de référence susvisée, la travailleuse a pris pauses d'allaitement d'une demi-heure.

5. Montant du salaire brut correspondant à une heure de pause d'allaitement (2)

Le salaire brut correspondant à une heure de pause d'allaitement pendant la période de référence susvisée s'élève à €

J'atteste par la présente, que la travailleuse n'a pas bénéficié du salaire correspondant aux pauses d'allaitement susmentionnées et qu'elle a remis les documents de preuve requis dans le cadre de la réglementation du travail.

Certifié conforme et sincère,

A, le

Signature

-
- (1) La période de référence coïncide avec le mois civil durant lequel sont accordées les pauses d'allaitement; la date de fin de la période de référence ne peut toutefois être postérieure à la date de prise de la dernière pause d'allaitement.
- (2) Lorsque la travailleuse est rémunérée par mois, le rémunération horaire moyenne est obtenue de la manière suivante : rémunération mensuelle x 12
nombre moyen d'heures par semaine (facteur Q) x 52